

REGLEMENT

Du Prix de Reliure 2010

Article 1^{er} :

Le prix de reliure 2010 de l'association des Amis du fonds Médard est ouvert à tout relieur amateur ou professionnel établi en France où à l'étranger.

Article 2 :

Chaque participant réalise sa reliure en toute liberté sans aucune contrainte.

L'originalité du travail ainsi que l'adéquation de la reliure au texte seront les principaux critères de sélection du jury.

Article 3 :

L'ouvrage à relier est : « Egarements chez Louis Médard »

Contenu : Neuf nouvelles sélectionnées lors du Prix de la Nouvelle des Amis du fonds Médard en 2006.

Illustrations originales de Françoise Pérès : 7 couleurs pleine page, 5 noir et blanc in et H.T.

Nombre de pages : 136

Nombre de cahiers : 2 de 3 feuillets (premier et dernier, chacun comportant 4 pages blanches), 7 de 4 feuillets.

Papier : vergé Conqueror 120 gr.

Caractères : Garamond book 12

Format 17X26

Article 4 :

Le jury dont la composition sera communiquée lors des résultats réunit des professionnels du livre et des bibliophiles.

Ses décisions sont sans appel.

Article 5 :

Le Prix est de 750 €

D'autres prix dont les dotations ne sont pas encore fixées par les sponsors seront annoncés plus tard.

Article 6 :

Les droits d'inscriptions s'élèvent à 25 €

Lorsqu'ils sont acquittés l'association envoie à ses frais au participant, une documentation sur Louis Médard et l'association des Amis du fonds Médard, un exemplaire de l'ouvrage à relier et lui assure le retour de son ouvrage après l'exposition.

Seule l'expédition de la reliure une fois réalisée est à la charge du participant.

Article 7 :

Pour les candidats résidant en France, règlement par chèque bancaire ou postal au nom de l'association.

Pour les candidats résidant dans un état de l'Union Européenne ou hors de l'Union, règlement par chèque bancaire ou de préférence par virement sur le compte de l'association :

Amis du fonds Médard

Compte N° 13506 0001095163905000 63

Domiciliation Crédit Agricole LUNEL Boulevard VICTOR HUGO 34400 LUNEL

N° de compte International (IBAN) : FR76 1350 6000 1095 1639 0500 063

Code BIC / AGRIFRPP835

Article 8 :

Date limite de réception des envois : 24 avril 2010

Article 9 :

Proclamation des résultats le 11 juin 2010. Les envois seront exposés du 11 au 13 juin 2010 au Pôle multimédia, boulevard Lafayette à Lunel

Contacts :

Président association : Jean Bertold Orsini tel 04 67 71 29 71/06 10 68 45 97

Secrétaire association : Marie Claude Rosello tel 04 67 71 25 46 /06 67 09 92 36

17 rue chevalier de la barre 34400 lunel

Tél. & Fax : 04 67 71 29 71 e.mail : amisdufondsmedard@sfr.fr